

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Heilles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon	30	16	9
Etranger	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encasement, toujours onéreux.

Lyon, 26 Septembre 1848.

De la Neutralité Suisse.

Nous avons reçu, il y a quelques jours, d'un de nos amis de Genève, l'article suivant auquel les nouvelles publiées hier par la Liberté, donnent un puissant intérêt d'actualité.

Nous l'insérons, — parce qu'à nous aussi, la fausse diplomatie de la Suisse a fait souvent ombre : mais nous sommes heureux d'espérer qu'enfin elle renonce à ce rôle indigne d'une nation républicaine, et l'énergique attitude prise par la Diète dans l'affaire du Tessin nous autorise à croire que nos prévisions ne seront pas trompées.

Sa noble réponse fera oublier bien des erreurs : une marche ferme et digne rachètera bien des faux pas.

« S'il est une nation dont le rôle politique ait donné un constant démenti à ses traditions historiques, c'est la Suisse.

Depuis le jour où son libérateur décocha la flèche célèbre qui affranchit les pâtres des Alpes jusqu'à celui où elle sanctionna par la force des baïonnettes l'oppression des majorités, jamais pays n'a donné plus rudes soufflets au principe qu'il a proclamé. Jamais peuple n'a lacéré de plus de blessures, — trous de balles ou coups de poignards, la charte de ses droits et de ses devoirs.

La Suisse semble avoir été constituée au centre de l'Europe, pour servir aux nations d'enseignement et leur montrer à la fois comment on fausse un bon principe, et de quels déchirements cette déviation est la cause fatale et nécessaire.

Fière de son histoire, drapée dans les oripeaux de sa gloire républicaine, la Suisse pose devant l'Europe comme le type des nationalités démocratiques et, grâce à ses courtisans, à ses historiens louangeurs, elle a su toujours passer pour la république modèle et l'Éden terrestre des peuples libres!

Singulière erreur et qu'il serait difficile d'expliquer, si d'autres exemples ne venaient nous montrer combien facilement peuvent s'accréditer de pareils mensonges.

N'entendons nous pas chaque jour à la tribune de l'Assemblée nationale, vanter la constitution des États-Unis d'Amérique, et désirer pour la France les institutions de cette république qui s'engraisse du sang et de la sueur de dix millions d'esclaves?

Ne nous enseigne-t-on pas dans nos collèges à saluer comme la terre classique de la liberté, ces vallées laconiennes où le Spartiate chassait à l'Hôte?

Et, sous nos yeux, ne verse-t-on pas chaque jour des larmes démocratiques sur ces nobles de Pologne qui demandent à Dieu de leur rendre leur patrie... et leurs serfs?

La Suisse marche de pair avec ces républiques bâtarde qui vivent honorées dans la mémoire des peuples et empêchent les bénéfices de la tyrannie avec les profits de la popularité.

Jamais rois ni empereurs n'ont versé plus de sang que les oligarches de Berne ou de Zurich, les théocrates de Genève ou les banquiers de Bâle : jamais parchemins royaux n'ont été maculés de plus de boue que les vélin scellés du sceau de la république helvétique.

Nos jacqueries s'y reproduisent de siècle en siècle. Nos guerres de religion y sont allées chercher des exemples de cruauté et de fanatisme. Tous les despotismes y ont trouvé un trône ou un rempart. La féodalité financière a régné à Bâle, l'inquisition à Genève, l'épée à Berne, le bâton à Schwitz et le froc à Fribourg.

Liberté! — *Freyheit!* — Voilà le mot que les échos des Alpes se renvoient de vallées en vallées, et, à ce cri menteur, descendent les bandes de pillards ou de *vendus* qui, tour à tour, dévastent la Bourgogne pour le compte de Louis XI, envahissent le Milanès pour le compte du Pape, incendient l'Alsace pour le compte de l'Empereur, et enfin, honte à jamais ineffaçable! mitraillent Paris et Naples au nom d'un prince parjure et d'un *roi bombardeur!*

Tel est le rôle que jusqu'à présent la Suisse a joué. Y renoncera-t-elle pour suivre franchement les errements démocratiques, ou continuera-t-elle ce double jeu qui lui a permis si longtemps de mentir à ses devoirs et de forfaire à l'honneur des principes sans qu'un rayon fût détaché de son auréole par les peuples aveugles?

Nous voudrions le croire : mais en étudiant sa récente conduite, nous sommes forcés d'en douter.

Ainsi, la Suisse a su, depuis trente ans, se créer une neutralité factice qu'elle viole ou qu'elle observe au gré de ses intérêts, mais qu'elle n'a jamais mis au service de la cause démocratique.

1815 et le pont de Bâle témoignent et témoigneront à son éternel déshonneur du cas qu'elle fit de ce pacte de neutralité, lorsque les armées de l'absolutisme vinrent étouffer en France le dernier soupir de la Révolution agonisante. Alors, la République suisse a élargi ses Thermopyles, et ses Léonidas ont présenté les armes aux Cosaques qui défilaient, la lance au poing, sur le sol natal de Guillaume Tell (style des chants nationaux de ces étranges républicains).

La liberté trahie par ses historiques défenseurs avait droit à une revanche, et elle pouvait croire que, lorsque l'heure sonnerait, la Suisse ouvrirait de nouveau ses portes et laisserait le chemin libre aux guerriers de l'indépendance comme aux Kaizerlicks de l'empereur?

Il n'en a rien été, chacun le sait.

Le pont de Bâle a bien pu trembler sous les bataillons de la sainte-alliance des rois; — le Simplon ne sera pas foulé

par les soldats de la sainte alliance des peuples... et quand, écrasés par le nombre, décimés par la trahison, les Lombards viendront demander asile à la Suisse, la Suisse oubliant que les canons d'Autriche ont franchi, mèche allumée, sa frontière, désarmera les Bersaglieri italiens et pendra leurs fusils à l'arsenal de Lucerne, à côté des trophées de Sem-pach et de Vinkelried! Triste comédie!

Il est bien entendu qu'ici nous parlons de la Confédération helvétique en tant que corps de nation et que nous sommes les premiers à applaudir aux actes individuels de sympathie et de dévouement donnés par des citoyens suisses à la cause sacrée de l'indépendance italienne.

Cet hommage rendu aux braves corps francs de la dernière guerre : revenons.

Voilà comment la Suisse entend la neutralité. Voilà, par l'histoire de ce qu'elle a fait, l'histoire de ce qu'elle fera. Son passé nous répond de son avenir, et nous avons regret de le dire, mais excepté Genève et quelques cantons qui ont protesté énergiquement contre cette désertion des vrais principes, la Suisse nous paraît disposée à continuer sa politique tortueuse, démocratique par la forme, absolutiste dans le fond. Jusqu'à ce jour, ça a été tout profit pour elle de la suivre. Elle a eu sa place au Panthéon des gloires républicaines tout en remplissant ses coffres de l'or des trésoreries princières. Ce jeu lui plaît, et elle le continuera jusqu'à ce que quelqu'un, peuple ou roi, se lasse de cette hypocrisie.

Nous sommes peut-être à la veille de nouvelles collisions. La guerre peut demain appeler les Français dans les plaines de la Lombardie... François 1^{er} dut traverser le Mont-Genève, Bonaparte le Saint-Bernard. — La Suisse prétendra-t-elle forcer la France à tenter de nouveau ces périlleux passages, alors que Napoléon lui-même lui a ouvert la route du Simplon?

Élections nationales.

Le général Rulhière a été élu représentant du peuple par 10,232 suffrages, dans le département de la Haute-Loire.

Le citoyen Saint-Ferréol en a obtenu 6,103.

Le citoyen Galemard-Lafayette, 4,324.

Louis Napoléon.

Le bruit a couru hier, mais on ne doit l'accueillir que sous toute réserve, qu'un détachement de ligne, qui était de garde à l'Hôtel-de-Ville, venait de crier *vive Napoléon!* *A bas la République!* Quoique cette nouvelle nous ait été donnée par diverses personnes, nous osons prendre sur nous de l'affirmer.

Quelques journaux prétendent encore aujourd'hui que Louis Napoléon est attendu dans la journée à Paris. Toutes les lettres reçues de Londres confirment au contraire la nouvelle qu'il n'arrivera à Paris qu'après la vérification de ses pouvoirs. Il doit, dit-on, prononcer un discours pour faire acte solennel d'adhésion à la République et demander ensuite un congé de trois mois qu'il irait passer en Angleterre.

La France attend le manifeste du nouvel élu pour savoir en quelle qualité il compte user de son triomphe électoral.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DES THÉÂTRES.

La Femme à deux maris, deuxième représentation. — Napoléon à Schœnbrunn et à Ste-Hélène. — Les Deux Empereurs.

Jardin-d'Évier. — Fête du dimanche, 1^{er} octobre, au profit des ouvriers sans travail.

Le citoyen Raoul Briseroc, capitaine au long cours, a commis la haute imprudence de se perdre corps et biens, aux environs du cap de Bonne-Espérance. Sa veuve a convolé en secondes noces et accordé sa main, son cœur et ses vingt-cinq ans à M. Balot, négociant, dont le commis Barème prétend que huit et quatre font seize.

Il en résulte que l'infortuné commerçant, ayant abusé des œuvres de Daniel de Foë et de l'histoire des Voyages, par M. de La Harpe, se persuade que Raoul Briseroc n'est pas mort et que, tôt ou tard, il viendra réclamer son épouse le pistolet au poing et la hache d'abordage entre les dents.

Or, duelliste effréné, Raoul Briseroc ne manquait jamais son homme!

Cette perspective peu consolante assombrit également l'avenir pour M. Balot, qui a toute sorte de raisons de préférer le négociant au farouche capitaine.

Les choses en sont à ce point, quand survient, de Cherbourg au Havre, une jeune et jolie femme, amie de M. Balot.

Cette petite personne, fuyant le toit conjugal en haine de son mari, qui lui fait des traits avec Irma, la brésilienne, implore l'hospitalité sainte.

Ici l'imbroglio commence, suivez bien mon raisonnement.

La fugitive se met à la fenêtre. Son mari l'aperçoit. Il monte les escaliers quatre par quatre, et se trouve nez à nez avec

Barème: O ciel! un marin! barbe noire, ceinture rouge, pantalons flottants, visage ovale, menton rond! — Mille sabords! où est ma femme? — Huit et quatre font seize, répond Barème. — Le diable vous emporte! ma femme? — Huit et quatre..... — Dans une heure!

Il sort. Entre Balot. (suivez-vous mon raisonnement?) Il veut sa femme! — Qui? — Lui!... — Qui? — Le marin!... — Barbe noire? — Oui. — Grand? — Cinq pieds six pouces! — O Crusoé! s'écrie Balot navré, c'est lui! Il a accroché un banc d'huîtres et il s'en est nourri!

Une heure passe. Le marin remonte. Il a des pistolets et une valise; ô surprise! ô terreur! quel est donc ce mystère? Ma femme?... — Vous êtes...? — Capitaine. — Votre nom? — Briseroc!!!.....

Si vous avez bien suivi mon raisonnement, il est inutile de vous en dire davantage. Vous avez parfaitement compris que le Briseroc vivant est le cousin du Briseroc noyé au cap de Bonne-Espérance: qu'il se nomme *Adrien* et non *Raoul*; qu'il ne revendique aucun droit sur M^{me} Balot, mais bien sur la fugitive, et qu'Irma la brésilienne est une guenon, une simple guenon.

Où s'embrasse, le rideau tombe et le public n'applaudit pas.

Ce vaudeville est aussi clair qu'il est clair que huit et quatre font seize. M. Paul de Koch en est l'auteur. C'est assez dire que le sel attique n'y abonde guère; que la plaisanterie en est pâteuse, le calembourg nauséabond et que l'ennui se prélassait au parterre et sur la scène.

Les artistes semblaient avoir la conscience de la prose indigeste qu'ils débitaient aux spectateurs. M. Ambroise lui-même, d'habitude si remarquable de verve et d'entrain, dont le moindre rôle est rendu avec tant de soin, de naturel et de vérité, M. Ambroise s'endormait sous le poids de M. Paul de Koch. Mais, dans l'Enfant de la maison, il s'est réveillé, et la salle entière riait et applaudissait, heureuse de retrouver plein de vie son acteur de prédilection.

M^{me} Poirier, M. Dupré et Lureau, se sont vainement efforcés de sauver le malade qui leur était confié. Les malades de M. Paul de Koch meurent et ne guérissent pas!

Cette dernière phrase nous conduit naturellement à parler de Napoléon à Schœnbrunn et à Ste-Hélène.

Schœnbrunn et Sainte-Hélène! l'apogée et l'agonie de la gloire impériale! deux noms qui rappellent et la grandeur et la décadence du vainqueur de l'Europe! Quel cadre à remplir! Quel plus beau sujet de drame! Que de souvenirs à évoquer, de noms rayonnants à mettre en scène!

Certes, nous n'aimons pas, nous n'avons jamais aimé l'empereur Napoléon! Républicain endurci, nous détestons jusqu'au fantôme du despotisme: des récits de nos pères, vieux soldats, nous avons gardé surtout la pensée de ces milliers de morts qui ont jonché les champs de bataille de l'empire; de ces Cosaques, de ces Prussiens, de ces Anglais, qui ont violé Paris et le sol de France en 1815 et en 1816! Nous ne pourrions jamais oublier qu'aux Cent Jours, Napoléon exigea de la patrie un effort suprême, où s'abîmèrent les derniers débris de notre honneur et de notre fortune.

Non, nous n'aimons pas l'empereur; mais, plutôt à Dieu, que chacun, dramaturge ou non, eût depuis vingt-sept ans respecté autant que nous les respects, son génie et sa mémoire!

Les pages de l'histoire appartiennent à tous. C'est une mine inépuisable que les esprits intelligents ont profondément remuée. Aucune époque, plus que la nôtre, ne lui a demandé des inspirations et des enseignements. Mais hélas! pour une œuvre consciencieuse, combien d'ébauches ridicules et informes se sont produites au grand soleil! Combien de choses du passé ont été polluées sans honte et sans pudeur; et, entre toutes, combien de fois la grande figure de Napoléon n'a-t-elle pas été souffletée par des admirateurs ineptes, ou prostituée dans un but odieux d'exploitation industrielle!

Nous ne disons pas cela en songeant au drame de MM. Duputy et Régnier, car c'est en vain qu'à maintes reprises

Nous pensons que Louis-Napoléon n'est plus le maître de choisir la voie dans laquelle il entend marcher. Il est maintenant à la disposition des événements, et, quoi qu'il fasse, sa route est tracée. Les partis poussent et compromettent les hommes qu'ils ont pris pour drapeau, à moins que, pressés d'échapper au flot qui les porte, ils ne se condamnent eux-mêmes au suicide.

Un calme profond, une quiétude inusitée règnent aujourd'hui dans les couloirs et les salles où d'ordinaire se réunissent les courtiers de nouvelles. Au dehors, des groupes de curieux attendent, malgré le mauvais temps, l'arrivée de Louis-Napoléon qui ne doit cependant pas avoir lieu aujourd'hui. Louis-Napoléon n'arrive que demain au soir à Paris. Il descend chez sa cousine la princesse Demidoff. On s'occupe en ce moment à préparer les appartements du nouveau représentant.

Chemin de fer de Paris à Lyon.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 23, la faculté d'acquiescer par anticipation, sous escompte à 4 p. 0/0, les termes à échoir sur les certificats de l'emprunt, ainsi que sur les certificats délivrés en échange d'actions du chemin de fer de Paris à Lyon, est suspendue, à partir du 25 de ce mois.

Il a été répandu dans le public que le paiement du semestre n'aurait pas lieu, et on a dit plus tard qu'il serait arrêté au 30 septembre. Les faits et le bon sens public font justice de ces traits mensongers, dont il est facile d'apercevoir l'intention.

Les paiements ont commencé, comme par le passé, le 22 septembre, et ils se continueront tant qu'il se présentera des rentiers; on ajoutera que la consolidation des livrets d'épargne et le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon ayant considérablement augmenté le nombre des rentiers, des mesures ont été prises pour accélérer le service des paiements, et qu'il a été ouvert, à cet effet, de nouveaux bureaux, spécialement affectés au paiement des rentes provenant des caisses d'épargne.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 25 septembre 1848.

Le cit. GUICHARD critique le projet. On veut, dit-il, des bacheliers de l'agriculture, des avocats agronomes (on rit); oui, citoyens, avec la loi, l'agriculteur qui n'aura pas le diplôme de l'Institut; l'homme qui aura enrichi son canton et donné une impulsion vivifiante à l'agriculture, cet homme-là ne pourra être nommé professeur! Votre projet est anti-démocratique. (La clôture! la clôture!)

Plusieurs voix : On n'est plus en nombre.
Le cit. président : L'Assemblée n'est pas en nombre, on fera l'appel nominal. (Non! non! La clôture.)

Le cit. GUICHARD attaque encore le projet sous le rapport financier.

Une voix : La question est épuisée. (On rit.)
Le cit. GUICHARD continue pendant quelques instants à critiquer le projet; les rumeurs croissantes le contraignent à quitter la tribune.

Voix nombreuses : La clôture! (Aux voix! aux voix!)
Autres voix : Non! continuons. (Tumulte prolongé.)

Le cit. FOURNIER, ministre de l'agriculture : Ma surprise est grande de m'entendre accuser ici de présenter un projet aristocratique, quand je propose par ce projet d'ouvrir des écoles gratuites accessibles à tous. (Approbation.)

Je vous prie donc de ne pas prendre en sérieuse considération les observations qu'on vient de vous présenter, autant aurait valu que le citoyen Guichard vous demandât la suppression des facultés supérieures d'enseignement.

Voix nombreuses : La clôture! Aux voix.

Le cit. président : Je vais mettre aux voix la question d'ajournement qui a été proposée. On demande le scrutin de division.

Voix à droite : Le scrutin secret; plus de cent membres se lèvent pour le réclamer.

Le cit. TILLANCOURT : Ce n'est pas digne.

Voix à gauche : C'est abusif.

Voix à droite : Pourquoi voulez-vous faire perdre le temps à l'Assemblée.

Voix à gauche : L'appel nominal.

D'autres voix : Qu'on proclame les noms de ceux qui ont demandé le scrutin secret.

Un membre : Il suffit qu'il y ait plus de 40 voix pour le scrutin secret.

tin secret.
Le règlement ne prescrit pas de déclarer les noms.

Le cit. LAGRANGE : Les noms des 40!
Le cit. FLOCON vote le premier, et, montrant sa boucle, adresse à l'Assemblée quelques paroles au milieu du tumulte.

Pendant le scrutin, on entend une voix de basse qui répète de minute en minute : « Les noms des quarante! »

Le cit. président proclame en ces termes le résultat du scrutin.

Nombre des votans,	649
Majorité absolue,	325
Pour l'ajournement,	200
Contre,	449

L'ajournement n'est pas adopté.

Le cit. LAMORICIERE, ministre de la guerre. L'heure avancée ne permet pas d'espérer que la discussion du projet de loi sur l'enseignement agricole soit terminée aujourd'hui; je vous demande de vouloir bien consacrer la demi-heure qui nous reste à l'examen du projet relatif aux expropriations en Algérie. Ce projet est urgent, il est adopté par le comité et ne peut soulever aucune discussion. (Appuyé, appuyé.)

Le cit. DUPUY demande la parole sur l'ordre du jour de vendredi prochain; il veut qu'on donne la priorité de discussion au projet sur l'organisation du crédit foncier.

Voix nombreuses : L'ordre du jour.

Le cit. ministre des finances : Je ne crois pas qu'il soit possible de fixer aujourd'hui votre ordre du jour de vendredi. Lundi prochain je me propose de présenter un projet de décret foncier.

Vous aurez à voir auquel des deux projets vous devez donner la priorité.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion le projet de décret suivant :

« Article unique. Il est ouvert au ministre de la guerre, sur les fonds de l'exercice 1848, un crédit de deux millions de francs, affecté au paiement, en capital et intérêts, des deux premiers cinquièmes des indemnités dues, pour les expropriations consommées en Algérie, pour cause d'utilité publique, antérieurement au 1^{er} janvier 1845. »

La séance est levée à six heures et demie.

Travaux parlementaires.

Le comité de l'agriculture et du crédit foncier, après un très-long examen de la question dont il était saisi concurremment avec le comité des finances, a déposé hier son rapport sur la proposition de quelques représentants, relatives à l'impôt sur le sel.

Les conclusions auxquelles le comité s'est arrêté portent, en substance, que le décret du 15 avril 1848, portant abolition de l'impôt sur le sel est abrogé, et qu'à dater du 1^{er} janvier 1849, cet impôt sera réduit à 10 c. par kil.

Le comité de législation a examiné les propositions de MM. Lagrange et Joly, relatives à l'exécution du décret sur la transportation. Le comité a pensé qu'il n'y avait pas lieu de prendre, dans les circonstances présentes, en considération aucune des propositions. Toutefois, il a été d'avis que le pouvoir exécutif eût la faculté de faire conduire et établir les transportés en Algérie.

Correspondance privée.

Paris, 24 septembre 1848.

Les dynasties et les royalistes de toutes les nuances comptaient encore, il y a quelques jours, sur le mécontentement des ouvriers pour organiser une insurrection formidable. Spéculant sur la force de quelques vieux débris des armées de l'Empire, ils espéraient se servir du prince Bonaparte comme drapeau de guerre et faire couler dans les rues de Paris le sang des travailleurs. Ces manœuvres, cette tactique des conspirateurs de tous les temps ont échoué devant l'attitude ferme et résolue de la population. Dans tous les clubs le cri : *A bas les prétendants! vive la République démocratique et sociale!* sert de ralliement aux démocrates. La situation de Paris est admirable, mais il n'en est pas de même dans certains départements où, à l'aide de perfides rumeurs, on agit sur les populations ignorantes des campagnes, leur représentant la République comme le gouvernement de la misère et de la ruine. Pour conjurer cette ligue de tous les ennemis du pays, quelques démocrates de Paris viennent de fonder l'Union démocratique dont le but est de

fonder dans une vaste association tous les démocrates de France.

On nous communique leur programme. Il sera signé par des représentants, par les présidents des clubs et les délégués des corporations ouvrières. Cet appel se termine de la manière suivante : « Travailleurs, unissons-nous; nous vous convions à l'union qui fait la force, à la discipline qui seule assure le succès, surtout à la fraternité, les seules qui soient fécondes. Détournez-vous de quiconque voudrait vous convier dans les conspirations. En face de l'exercice régulier du droit commun, les conspirations sont des jouets d'enfants. Les oiseaux de nuit se couchent quand la lumière du jour vient à poindre; les conspirations n'ont plus rien à faire depuis que s'est levé le soleil du suffrage universel. Dites donc à ces racleurs d'émeutiers que vous êtes majeurs et que vous n'avez plus besoin de tutelle. Dites-leur que vous n'obéissez plus qu'aux principes, les seuls alliés qui ne trompent jamais. Vous appartenez à un corps qui s'appelle justice; vous obéissez à un chef qui se nomme le droit. Socialistes de toutes les écoles, travailleurs de toutes les corporations, nous vous invitons à donner au monde un spectacle sublime, celui de la plus profonde des révolutions opérée sans effusion de sang. Pour cela que faut-il faire? nous unir. L'union fait la force. »

On a vu, par le dernier vote de l'Assemblée nationale relativement au pouvoir exécutif, avec quelle unanimité les représentants de toutes les couleurs à l'exception de quelques membres de la Montagne, ont voté en faveur de la République. Nous pouvons affirmer néanmoins que rien n'est moins sincère que le dévouement de la plupart des représentants à la forme actuelle du gouvernement. Sans parler des partisans de la vieille politique Thiers-Barrot, qui sont loin de désespérer de voir une monarchie quelconque remplacer la souveraineté du peuple, nous pouvons dire que les légitimistes ne manquent jamais dans leur réunion particulières de déclarer impossible le maintien de la République.

PARIS, 21 septembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Nous avons vu plusieurs personnes qui assistaient vendredi dernier au grand banquet donné au Chalet, sous les auspices de MM. Audry de Puyraveau et Ledru-Rollin, en commémoration du cinquante-septième anniversaire de la République. Les détails qui nous avaient été donnés sur le discours prononcé par M. Ledru-Rollin étaient tellement extraordinaires que nous attendions avec impatience qu'il fût publié par quelque journal démocratique. Il paraît que l'ex-membre du gouvernement provisoire a fait des progrès dans la voie ultra-républicaine, depuis qu'il a quitté le pouvoir. Il a paru regretter de ne pas être allé plus loin lorsqu'il était à la tête du ministère de l'intérieur, et il s'est plaint amèrement que l'on eût fait dévier la République des voies socialistes.

Nous avons trouvé ce matin le discours de M. Ledru-Rollin dans le journal la République et dans la Réforme. Mais malgré la hardiesse de certaines expressions il paraît qu'on n'a pas osé imprimer tout ce qui a été dit par le tribun et que bon nombre de passages ont été prudemment retranchés. Il n'est pas étonnant, après un pareil discours, que M. Ledru-Rollin, appelé par le chef du pouvoir exécutif pour faire connaître les conditions auxquelles il accepterait une place dans le ministère, ait présenté un programme de nature à faire reculer les républicains les plus purs qui sont à la tête du gouvernement.

Le discours prononcé par M. Ledru-Rollin avec un certain appareil semble, du reste, avoir un autre but que celui de fêter l'anniversaire de l'installation de la République de 92. M. Ledru-Rollin a toujours eu de hautes prétentions. On a prétendu, lors du gouvernement provisoire, qu'il visait à la dictature. On pense qu'il a voulu par son discours se poser devant les démocrates socialistes comme leur futur candidat pour la présidence de la République, en concurrence avec le général Cavaignac et le prince Louis.

nous avons essayé d'entrevoir la redingote grise ou le petit chapeau du grand homme sur les épaules et la tête de M. Paul Guillaud. La foule envahit les banquettes, engorge les couloirs, et les derniers venus en sont réduits à se promener au foyer.

Mais nous ne perdons pas toute espérance. La République ne possède-t-elle pas, à l'heure où nous écrivons, deux empereurs, sans parler de M. Gobert? N'avons-nous point Napoléon Nébel, dont nos lecteurs ont pu savourer l'incroyable prose dans un des précédents numéros de la Liberté? Et Napoléon Nébel, plus Napoléon Guillaud, cela ne fait-il pas, si nous comptons mieux que le commis de Balot, deux petits chapeaux et deux redingotes grises? Nous serions bien malheureux si, quelque jour, il ne nous était donné d'apercevoir l'un de ces chapeaux ou l'une de ces redingotes.

La rumeur publique seule nous a donc appris que Napoléon Nébel était aux stables vendredi dernier. La main engouffrée dans son habit noir, la mèche de cheveux sur le front, il suivait d'un regard ironique et vainqueur Napoléon Guillaud qui parcourait les planches comme un lion sa cage, machait ses phrases, fustigeait ses maréchaux, rossait les Autrichiens, bourrait Hudson-Lowe et prisait sans éternuer.

Ainsi, la scène lyonnaise est en proie aux empereurs. Jusqu'à ce jour, Napoléon Guillaud triomphe, mais qu'il surveille ses avant-postes! Napoléon Nébel lui garde sans doute un Waterloo dont il ne se relèvera pas!

Si Dieu nous prête vie, nous enregistrons en chroniqueur impartial et fidèle, les phases et la péripétie de cette lutte mémorable. Et nous vous dirons peut-être toute notre pensée sur le drame impérial de MM. Dupéuty et Regnier qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui d'attirer un concours nombreux de spectateurs.

C'est maintenant qu'il nous faut avouer notre ignorance complète du grand art des transitions. Les événements accomplis nous ont fait oublier les finesses de la rhétorique et les traditions de l'école. S'il nous en souvenait encore, lec-

teur, vous seriez avec nous et sans vous en douter, depuis une minute au Jardin-d'Hiver où se prépare une grande fête au profit des ouvriers sans travail.

N'entendez-vous pas nos sommités artistiques accorder pour dimanche prochain leurs instruments sonores? Là, ne voyez-vous point ce ballon colossal de dix mètres de hauteur, et près de nous ces verres de couleurs, éléments indispensables de la splendide illumination qu'annoncent MM. les administrateurs?... Mais chut!... ne soufflez mot... soyez discret... et je vous apprendrai, en confidence, que l'on travaille activement à un feu d'artifice sans pareil, dans lequel figurera un double tableau représentant le passage du mont Saint-Bernard, éclairé de flammes du Bengale, et l'apothéose de Napoléon (toujours Napoléon) d'après le tableau célèbre d'Horace Vernet.

Quand vous réfléchirez, ami lecteur, que la somme modeste dépensée pour prendre part à cette fête, adoucira les souffrances de ces pauvres familles que la crise industrielle et commerciale a laissées sans travail, ne viendrez-vous pas aider à la bienfaisance de MM. les administrateurs du Jardin-d'Hiver?

Quelques jours à peine nous séparent de la saison rigoureuse, et bientôt nous pourrions répéter avec le poète :

Que Notre Dame nous protège!
Voici l'hiver au blanc cortège :
Sous un vaste linceul de neige
Plaine et mont sont ensevelis.
Adieu les folles promenades
Par les bois, aux vertes arcades
Qui résonnent des sérénades
D'oiseaux cachés dans les taillis.

Mais, hélas! les vers les meilleurs sont impuissants à cicatriser les plaies douloureuses de la misère publique, et ce n'est pas à la poésie à réaliser la grande loi de fraternité.

Aussi, devons-nous, humble feuilletoniste, implorer notre

pardon d'avoir osé effleurer en passant ces graves problèmes, et nous réfugier de suite au Grand Théâtre où nous demanderons à M. Ch. Bigé, si le grand opéra, si l'opéra comique sont morts à tout jamais : — si nous nous promènerons longtemps encore du Docteur noir à la Tour de Neule, de Jérôme le maçon aux Egaréments d'une canne et d'un parapluie?

On nous a bien affirmé que le prospectus théâtral serait affiché avant la fin de la semaine : mais nous appartenons à cette race d'incrédules opiniâtres dont saint Thomas est le patron vénéré.

Et nous ne sommes pas seul à réclamer le grand opéra : il y a aussi l'intérêt de M. le directeur qui l'implore. M. Ch. Bigé ne le pense-t-il pas comme nous?

P. S. Notre feuilleton était entre les mains des compositeurs, lorsque nous avons appris que ce prospectus si impatiemment attendu, venait d'être publié par la direction.

Ma foi! nous nous rendons à l'évidence :

Vide, Thomas, vide latus,
Vide pedes, vide maus,
Noli esse incredulus,

Comme dit l'Union nationale.

LE FAVORI DES DAMES, MESSAGER DES SALONS, rue Bourdaloue, 5, à Paris, le plus élégant et le moins cher des journaux de modes, voit chaque jour grandir la vogue qui l'accueille dès son apparition. D'importantes améliorations l'ont rendue encore témoignage, cette automne, combien la direction se montre jalouse d'être de plus en plus agréable, à restes toujours le même : trois mois, 5 fr. 50 c.; six mois, 6 fr. 50 c.; un an, 12 fr.

M. Goudchaux, ministre des finances, frappé enfin de l'insuffisance des moyens ordinaires pour remédier à l'insuffisance de l'agriculture et du commerce, saisira, dit-on, prochainement l'Assemblée d'un décret relatif à l'organisation du crédit foncier et industriel.

Demain lundi, à huit heures, s'ouvriront devant le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Brunet, les débats de l'affaire du commandant Constantin, chef d'escadron d'état-major, ancien chef du cabinet du ministre de la guerre, sous le général Subervie; chef de l'état-major du ministre, sous M. Arago. Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

« On se rappelle les circonstances bizarres dans lesquelles fut arrêté M. Constantin, s'occupant, comme officier rapporteur, d'instruire contre les individus inculpés d'avoir pris part à l'insurrection, et au moment où deux autres officiers rapporteurs, M. le commandant Albert et M. le commandant de Tisseuil, dans un instant de repos, s'amusaient à lui faire jouer le rôle d'accusé, et l'interrogeaient sur les faits relatifs aux barricades de la place de la Bastille, faits pour lesquels il est précisément mis en accusation.

« Ce qui ajoute à la singularité de cette affaire, c'est que le commandant Constantin, accusé, retrouvera sur le siège du commissaire du gouvernement, le même commandant Albert qui, sous forme de plaisanterie, jouait avec lui à l'accusé.

Plus de soixante témoins tant à charge qu'à décharge seront entendus dans cette affaire.

Trois neveux ou fils adoptifs de M. Constantin, les sieurs Desespringales et Baptiste et Camille Chellier, qui avaient été compris dans les mêmes poursuites, ont été désignés pour la transportation par la commission militaire. Mais il a été sursis au départ de Desespringales, qui doit comparaitre comme témoin dans le procès. »

On signe dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau une pétition à l'Assemblée nationale pour l'élargissement de Raspail. Cette pétition est sans objet; car Raspail, n'étant que prévenu, la qualité de représentant élu du peuple lui ouvre de droit l'entrée de l'Assemblée. On assure, du reste, qu'il sera élargi prochainement, et qu'il pourra prendre la parole pour expliquer sa conduite au 15 mai, quand le procureur-général de la République demandera l'autorisation de le poursuivre.

Les prisonniers de Vincennes doivent être, dit-on, transférés le 15 du mois prochain à la Conciergerie; ils attendront là l'époque où ils paraîtront devant le jury.

Un journal du soir annonçait hier qu'il ne devait plus y avoir de transportés. On lit, au contraire, dans le *Journal de Rouen* d'aujourd'hui, que trois trains, contenant ensemble environ six cents insurgés, ont dû passer ce matin à Rouen, dirigés sur le Havre. Toutes les mesures de précaution étaient prises comme à l'ordinaire. A trois heures et demie, ces trains n'étaient pas encore arrivés, mais on les attendait l'un instant à l'autre.

M. Pierre Leroux vient de publier, à la librairie de Gustave Sandré, rue Percée Saint-André-des-Arcs, 11, et de faire distribuer aux membres de l'Assemblée nationale son projet d'une constitution démocratique et sociale, fondée sur la loi même de la vie, en donnant, par une organisation véritable de l'Etat, la possibilité de détruire à jamais la monarchie, l'aristocratie, l'anarchie, et le moyen infaillible d'organiser le travail sans blesser la liberté.

M. Roger de Beauvoir écrit à un journal qu'il a formulé une demande en autorisation de poursuites contre M. Anon, représentant du peuple, et déposé une plainte des plus graves contre ce représentant au tribunal de Corbeil.

Nous apprenons qu'il s'agit d'une plainte en adultère. On se rappelle que M. Roger de Beauvoir a épousé, il y a deux ans environ, M^{lle} Doze, du Théâtre-Français.

Portefeuille financier.

Le cours des rentes est à peu près le même aujourd'hui que samedi dernier; c'est-à-dire que les affaires ont languie, et qu'il y a eu peu d'événements capables de soulever le monde financier pendant cette semaine.

On attendait les élections avec quelque anxiété, et comme définitive, et malgré tous les calculs de consolation que permettent les journaux de la réaction, le parti démocratique a fait un peu la loi: certains esprits, prompts à s'allarmer, présageaient des tempêtes. On était vivement frappé surtout de la parfaite entente et du noble désintéressement qui a régné entre les électeurs démocrates et leurs plus chers candidats; on craignait que cet accord ne se retrouvât ailleurs. Mais le calme parfait, qui a régné pendant et après les élections, a rassuré un peu; et si on n'a pas fait d'affaires nombreuses, les affaires au moins se sont maintenues.

Un seul jour, un mouvement de baisse assez prononcé s'est fait sentir. Les nouvelles de l'intérieur et certains bruits de coalition parlementaire y étaient, quoi qu'on ait dit, pour très-peu de chose, sinon pour rien. Les affaires de Francfort ne préoccupaient toutes, ce jour-là, les gros faiseurs de la bourse.

Personne n'ignore les immenses relations d'affaires qui existent entre les bourses de Paris et de Francfort. Il était tout naturel que le contre-coup des événements dont Francfort avait alors le théâtre, très-incertain encore vendredi, se fit sentir à Paris et inspirât une très-vive anxiété. Les nouvelles arrivées le lendemain, en confirmant la cessation des troubles et le rétablissement de la tranquillité par la compression, ont remis la bourse exactement à son point de départ de la semaine.

Samedi, le 3 0/0 fermait à 44 75

Aujourd'hui, il ferme à . . . 44 50

Pour le 5 0/0 samedi, 16. 69 25

— aujourd'hui, 23. 69 25

Le compte-rendu de la Banque de France a présenté un résultat peut-être moins satisfaisant que celui de la semaine dernière. L'encaisse a augmenté encore, mais le portefeuille a continué à décroître à Paris et dans les départements. Point de reprise d'affaires, et cependant nous touchons à l'hiver!

Les actions de la Banque ont un peu fléchi. On a su, qu'en prévision de cette baisse probable, d'après le résultat du compte-rendu, de hauts spéculateurs, qui connaissaient parfaitement ce résultat d'avance, ont fait vendre à temps et réalisé des bénéfices. Nous avons entendu demander souvent comment il se faisait que les ministres de la République, qui sont certainement de très-honnêtes gens, abandonnassent à la liberté la plus complète et sans contrôle le temple de la spéculation. Une parole imprudente ou trop vive, prononcée dans un club, parole d'ailleurs sans conséquence le plus souvent, peut vous mener à la police correctionnelle, et chaque jour les effrontés et ignobles spéculateurs trafiquent de nouvelles fausses, qui peuvent ruiner et qui ruinent de pauvres gens, sans que l'autorité y prenne garde. C'est incroyable!

EXTÉRIEUR.

Allemagne. — On lit dans la *Gazette Nationale Suisse*, du 22 septembre :

« La république est de nouveau proclamée dans le grand-duché de Bade. Nous n'avons des nouvelles, à cet égard, que des communes limitrophes de Bâle-Ville. M. Struwer, qui s'était rendu dans le grand-duché, où il devait répondre à une poursuite relative à son *Spectateur Allemand*, a été accueilli avec enthousiasme par le peuple, qui l'a accompagné à Lonach, et conduit à l'Hôtel-de-Ville. Là, il a harangué le peuple. Le bailli et d'autres employés ont été mis en prison, ainsi que le docteur Kaiser, qui passait depuis longtemps pour un espion. Les douaniers avaient déjà pris la fuite, à trois heures de l'après-midi. Ce soir, le tocsin a sonné dans toutes les communes. Une foule de personnes ont transporté ici ce qu'elles possédaient.

— PRAGUE, 16 septembre. — L'empereur a rendu une ordonnance par laquelle les poursuites criminelles dirigées contre les individus compromis dans les événements de juin, ne seront continuées qu'à l'égard des auteurs et des meneurs. Les autres prévenus seront mis en liberté.

— BERLIN, 22 septembre. — Le nouveau ministère est formé. Une ordonnance, datée de Bellevue, 21 septembre 1848, et contresignée par M. de Pfeil, nommé M. de Pfiel, ministre de la guerre, président du conseil; M. Lichmann, ministre de l'intérieur; de Bouin, ministre des finances; le comte de Doenhoff, ministre des affaires étrangères, *ad interim*; agriculture, M. Lichmann; commerce, industrie et travaux publics, le ministre des finances *ad interim*.

Le conseiller d'Etat Muller est chargé, *ad interim*, du ministère de la justice.

— On mande de Vienne, le 19 septembre, que le docteur Jean Ronge est arrivé dans cette ville, où il a été parfaitement accueilli.

FRANCFORT. — La ville est occupée par 15,000 hommes de l'armée fédérale. — Les prisonniers ont été transférés à Mayence. Les révoltés tiennent la campagne où les paysans sont pour eux.

Espagne. — La Catalogne est en feu. Berga est bloquée par les carlistes. On envoie publiquement à Madrid pour le compte de Cabrera.

Il paraît cependant que ce chef vient d'éprouver un échec à Vidra. Rencontré par les troupes de la Reine il a dû, après un combat acharné, battre en retraite, abandonnant au général Enna quelques blessés.

On lit dans un journal de Perpignan :

« Quelques déserteurs espagnols de la bande de Cabrera assurent que ce chef était dimanche dernier sur la Mouga, à la tête de quelques centaines d'hommes et prêts à rentrer en France.

« Les troupes de la Reine étaient à peu de distance et les poursuivaient avec vigueur. »

NOUVELLES LOCALES.

— On annonce l'arrivée du ministre des travaux publics à Chalon. Le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon est, dit-on, le but de son voyage. L'ingénieur en chef Barandier, qui doit accompagner le ministre, avisera au moyen de mettre en activité, avant la fin de novembre 1848, le chemin de fer de Dijon à Chalon.

— Nous apprenons que le gouvernement se prépare à faire commencer bientôt les travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon.

L'exécution de cette voie de fer intéresse à trop haut point notre département, pour que nous ne nous félicitions pas de cette décision.

L'intérêt particulier de notre pays, moins encore que l'intérêt général de la France, appelle l'exécution rapide de ce qu'on a nommé avec juste raison la voie du pain.

— Quelques députés ouvriers de l'enquête agricole et industrielle de plusieurs cantons de Lyon nous prient d'annoncer qu'une assemblée générale de tous les députés ouvriers aura lieu mardi 26 courant, à sept heures du soir, rue Noire, n. 12, au premier. Cette assemblée a pour but de provoquer des recherches sans lesquelles l'enquête serait illusoire.

Ceux des députés qui n'auraient pas reçu de lettre d'in-

invitation voudront bien répondre à cet avis inséré dans plusieurs journaux.

Soies. — Le marché de Joyeuse de mercredi dernier a été assez important pour les soies: toutes les belles qualités se sont vendues en hausse et ont été enlevées aux prix de : Soies surfines, premier choix. 38 75 à 39 85 le kil. Soies fines. 35 à 36 30 Soies communes ou deuxième choix. 24 20, 25, 26, 27, 28 et 29, suivant le mérite.

A Aubenas, le marché du 23 a été à peu près nul, à cause de la pluie torrentielle qui a duré toute la journée; il ne s'est traité que quelques affaires à des prix un peu plus bas qu'à Joyeuse.

A Romans, les transactions commencent à reprendre et les prix s'améliorent; les achats s'opèrent au prix de 30 à 31 fr. le kil. pour les soies courantes du pays.

A Marseille, malgré les avis toujours plus favorable à cet article, qui nous arrivent des marchés de l'intérieur, les ventes de la semaine se réduisent à peu près à zéro. Malgré cette mévente, les cours sont bien tenus.

Sur les 27 balles arrivées de Syrie par le dernier vapeur, 20 balles sont de transit.

9 balles Castravan, à 11 fr.

2 Bay, à 12 fr. 50.

CORRESPONDANCE.

Des divers systèmes d'association comparés.

(Deuxième lettre.)

Monsieur le rédacteur,

Le comité du travail de Lyon ayant nommé ses délégués, ils ont dû se transporter immédiatement à Paris.

Ils ont obtenu d'être entendus au comité du travail de l'Assemblée nationale, et au comité d'agriculture; ils ont pu exposer les principes qui ont dirigé le comité du travail de Lyon.

Ils ont fait ressortir les avantages du projet d'association, libre et volontaire, entre patrons et ouvriers, qui unissant tous les intérêts, tous les efforts, pourrait amener, soit par l'unité de direction, soit par la réduction des frais généraux, une telle économie, de tels bénéfices, qu'il serait possible de maintenir des bénéfices plus considérables que par le passé aux fabricants, tout en permettant de réaliser un bien-être inespéré pour les travailleurs.

Il leur a été, en outre, facile de démontrer que, par les agences communales, la production étant directement mise en rapport avec la consommation, il en résultait infailliblement une plus grande sécurité pour les opérations, et un rabais considérable des produits, dont la conséquence immédiate serait le refoulement de la concurrence étrangère, l'augmentation de la consommation, et partant de la production.

Les délégués admis, à plusieurs reprises, par le citoyen président du conseil et par le ministre de commerce, ont eu le bonheur de leur faire adopter les vues du comité du travail de Lyon, et ils ont obtenu qu'une somme de deux cent cinquante millions de francs serait relevée sur les trois millions affectés par l'Assemblée nationale, à des essais d'association. Cette somme a été mise en réserve pour être attribuée à garantir les pertes d'un essai d'association libre et volontaire, entre patrons et ouvriers (1).

Les délégués ont donc obtenu un plein succès dans leur mission.

Ils ont pu démontrer que ce projet, conciliant tous les intérêts, faisait cesser l'exclusion, l'antagonisme, et la haine entre les fabricants et les ouvriers.

Ils ont surtout prouvé qu'il était essentiellement pratique, qu'il ne demandait la réforme d'aucune loi; que contrairement à la plupart des autres systèmes, il tendait à la paix, à la fusion des classes, à l'égalité et à la fraternité; qu'il ne constituait pas deux partis ennemis, de possesseurs et de prolétaires, mais bien un seul faisceau de toutes les intelligences, de toutes les forces, de tous les intérêts, ce qui donnait un gage assuré de paix et de concorde, et permettait au gouvernement de cesser ce système ruineux d'armées campées dans les villes. Enfin, et par dessus tout, le gouvernement a vu que si ce projet se réalisait, il pouvait se généraliser dans la France entière, sans demander à l'Etat des sacrifices d'argent, bienfait qui distingue ce système de toutes les associations d'ouvriers, qui plus elles réussiraient, plus elles maintiendraient la haine et la guerre entre les classes de citoyens, et plus il faudrait que l'Etat fit des sacrifices pour les protéger, les soutenir ou les créer.

Le gouvernement ayant accepté les principes de ce projet d'association libre et volontaire entre patrons et ouvriers, et ayant accordé cette garantie des pertes que pourrait faire le premier essai, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille francs;

Une seule chose reste à faire, le réaliser.

Mais pour que cette réalisation s'accomplisse, il faut en développer les principes.

Il faut bien faire comprendre aux fabricants qu'il ne s'agit pas de les exclure, de les spolier.

Il faut qu'ils sachent que ce projet est si peu en dehors des idées reçues, qu'il n'y a pas un seul d'entre eux qui n'ait rêvé un projet de ce genre, et que, s'ils ne l'ont pas réalisé encore, c'est parce qu'ils n'ont pu concevoir la possibilité de se réunir, de s'entendre, de faire cesser les jalousies qui existent entre eux.

Oui, nous l'avons vu, il ne se trouve pas un fabricant qui, stupéfait de l'acharnement de la concurrence, qui se voyant écrasé par les maisons millionnaires, qui, obligé de subir les rabais, les exigences du commerce intermédiaire, ne se soit dit :

Ah! s'il était possible de s'entendre tous pour soutenir les prix;

S'il était possible de se passer des commanditaires;

Si on pouvait vendre directement au consommateur;

Si on pouvait acheter la soie directement et suivant la convenance;

Si on pouvait éviter la faillite, le laisser pour compte, les soldes à grande perte;

Si on pouvait diminuer les frais généraux;

Si on s'unissait, en un mot, on améliorerait le sort des fabricants.

Il n'y en a pas un seul qui n'ait eu cette pensée; mais pensée inutile, sans fruit et sans portée, parce que ces hommes,

(1) Voir la lettre du citoyen ministre du commerce.

habités à vivre dans l'isolement, ennemis et jaloux les uns des autres, aveuglés par les préjugés mesquins d'impossibilité, ont manqué de courage, et nous osons le dire, de suffisante intelligence.

Eh bien ! il faut le leur déclarer par une association libre et volontaire de patrons et d'ouvriers ; tout ce qui paraît impossible devient facile.

En effet, vingt ou trente maisons, ayant chacune cinquante ou cent mille francs, plus ou moins, ont un capital trop faible pour acheter directement la matière première, et vendre directement leurs produits ; elles sont obligées de passer par les mains des intermédiaires, et elles subissent tout le cortège de conséquences qui en résulte, avilissement des prix, faillites, laisser pour compte, soldes, sa perte, etc. Ces faibles maisons ont encore le déboire, de voir prospérer ces puissantes maisons qui, s'appuyant sur de grands capitaux, achètent directement la matière première, la manutention, et au besoin, établissent des maisons de vente directes, dans les grands centres de consommation étrangère.

Eh bien ! ce que font ces grandes maisons, ces vingt ou trente faibles fabricants peuvent le faire mieux par une opération bien simple, dont l'exemple a été donné déjà bien des fois ; que toutes ces faiblesses éparses s'unissent et ne forment qu'un faisceau, qu'elles s'associent, et elles formeront une vaste et puissante maison, plus riche que la plus puissante, laquelle pourra réaliser toutes les économies, tous les bénéfices.

Une maison semblable, ayant l'unité de direction, n'ayant que des employés d'une capacité reconnue, pourrait obtenir une économie de frais généraux si grande, que chaque fabricant qui se ruinait sous l'ancien système réaliserait de beaux bénéfices.

Mais cette réalisation donnerait un autre résultat bien plus important ; car cette diminution énorme de frais généraux, la bonne confection des produits, l'économie donnée par l'unité de direction, la suppression du vol et des fraudes, l'application du commerce véridique et économique des agences communales, tout en permettant aux fabricants d'espérer des bénéfices (ce qui ne leur est plus permis depuis longtemps), les mettrait à même, sans augmenter les produits (au contraire, en les diminuant), de relever le salaire, et d'opérer une association avec les ouvriers eux-mêmes.

En effet, si les fabricants s'associent entre eux, et qu'ils associent aussi avec eux les ouvriers, il en résulte les conséquences les plus magnifiques ; car aujourd'hui, l'ouvrier n'ayant aucun intérêt commun avec le fabricant, voyant constamment réduire son salaire, ne participant jamais aux chances heureuses qu'est sensé obtenir le fabricant, peu lui importe qu'il gagne ou qu'il perde.

N'étant pas intéressé à ce que ses produits atteignent la perfection, à prévenir les désordres ou les gaspillages, il passe fatalement de l'indifférence à la haine, pour peu que des rabais, des retenues viennent encore aggraver sa position déjà si misérable.

Tandis que par l'association tout change de face : prolétaire hier, sans secours, sans avenir, enervé par l'isolement ; demain l'association transforme ce prolétaire en associé intéressé au succès général.

L'indifférence, la haine, sont remplacées par l'activité, le zèle, la surveillance et l'affection.

Alors plus d'attaques à la propriété, plus de luttes avec le capital, puisque l'ouvrier participe aux bénéfices qui vont, peu à peu, lui constituer une propriété et un capital.

Se sentant soutenu par ses frères, en communauté d'intérêt avec le fabricant, chaque ouvrier ne voyant que des associés ayant une commune fortune avec lui, devient le défenseur des droits des fabricants eux-mêmes.

De là la cessation absolue des guerres civiles ; la garantie des droits acquis, la diminution des armées, et partant la diminution des impôts.

Tout cela n'est-il pas assez désirable pour que les fabricants se décident enfin à étudier ce problème ?

Attendent-ils que la ruine, faisant succomber toutes les petites maisons, ne laissent debout que les puissances, qui pourront, plus tard, profiter de tous les malheurs qui auront atteint leurs confrères ?

Ne serait-il pas urgent que ces fabricants éperdus, presque ruinés, s'assemblent entre eux et discutassent les moyens de sauvetage ? Ne savent-ils pas que, toutes les fois qu'il y a des hommes assemblés, il en jaillit de la lumière : leur jalousie, leur haine réciproque, sont-elles donc assez grandes pour qu'ils ne puissent se réunir sans se détester ? Cela est impossible.

Il faut que les fabricants fondent une espèce de club, qu'ils y posent résolument toutes les questions.

Il faut qu'ils cessent de fuir ou de s'effacer.

Il faut qu'ils se décident à entendre tous les projets, et qu'ils les discutent tous, leur salut est à ce prix.

François COIGNET, manufacturier.

M. A. G., correspondant du *Salut Public*, est un curieux logicien et un adversaire bien singulier du droit au travail.

D'une part, il nie ce droit, qui serait, suivant lui, la sanction du vol, et d'autre part, il impose à la société, c'est-à-dire à l'Etat, qui la résume et la représente, le devoir de donner du travail à quiconque en a besoin pour vivre.

Or, écrire dans la Constitution l'obligation pour l'Etat de faire travailler, n'est-ce pas la même chose que de reconnaître le droit au travail ?

On ne saurait, en effet, assimiler sérieusement, avec M. A. G., le devoir de l'Etat à l'obligation chrétienne imposée au riche de secourir le malheureux. On comprend que, dans ce dernier cas, le refus d'assistance n'autorise point le pauvre à prendre ce qui lui est refusé. Mais les rapports de l'Etat avec les citoyens sont d'une autre nature. La loi ne peut admettre d'obligations purement morales. Tout devoir de l'Etat est défini ; par le fait de sa reconnaissance dans le pacte social, il devient rigoureux, et la violation de ce devoir impliquerait, pour la partie lésée, l'excuse, sinon le droit de la révolte ; car alors l'Etat serait comparable au débiteur, refusant de payer une dette, et non au riche, qui ne veut pas secourir le pauvre.

Entre l'opinion raisonnée de M. A. G. et celle que nous avons constamment défendue, il n'y a donc de différence, en réalité, que dans la manière de rédiger la phrase. C'est le même principe exprimé en d'autres termes.

Si le droit au travail ne reçoit que des coups de massue de la force de ceux de M. A. G., nous comprenons que le *Salut Public* lui trouve la vie dure, et qu'il en fasse une *hydre aux têtes sans cesse renaissantes*.

Nous lisons dans le *Censeur* du 26 septembre une lettre de M. Paul Guillaud, que nous croyons devoir reproduire.

Est-il nécessaire de faire observer que MM. Leideker et Napoléon Nébel ne sont qu'un seul et même personnage ?

AU RÉDACTEUR DU *Censeur*.

Monsieur,

L'article relatif à la représentation de *Napoléon* est bien sévère. Le nouveau directeur de nos théâtres a voulu remonter l'ouvrage ; M. Fournier présente M. Leideker, ayant joué le rôle à Paris, à Rouen et au Havre ; moi et Huguet avions joué pour les malheureux employés et machinistes délaissés par les grands artistes. Nous fûmes évincés... On répète la pièce, M. Leideker est jugé incapable à la majorité. Il reçoit une lettre où l'on s'excuse sur son physique, etc. ; il croit que c'est un prétexte et écrit dans les journaux ; il vient se camper aux premières et m'ennuie de ses grimaces pendant toute la soirée.

Ah ! j'oubliais de dire que M. Ambroise avait rendu son rôle d'Hubert l'avant-veille de la représentation. Il faut rappeler Huguet ; les dames se fâchent et veulent rendre leurs rôles, non pas, comme elles l'ont dit, parce que MM. Paul Guillaud et Huguet jouent, mais parce qu'elles se croient autorisées à faire comme M. Ambroise. Enfin, comme nous étions près de nous retirer tous les deux, tout s'arrange, et la pièce se joue sous de pénibles impressions.

Le public m'a toujours témoigné des sympathies et m'a fort applaudi durant les cinq premières représentations ; pourtant je ne suis qu'un amateur, ne jouant la comédie que lorsqu'il y a une bonne action à faire, un malheureux père de famille à secourir... J'aurais, s'il le fallait, à montrer la plus glorieuse biographie... Oui, Monsieur, je suis fier du peu de bien que j'ai pu faire. Autrefois, Prudent, Bernard-Léon, Valmore, Durand, Brunet, Barqui, etc., ne dédaignaient pas de me demander mon concours dans leurs représentations

à bénéfice. Les ouvriers sans travail nous ont vus jouer pour eux dans la salle de la Bourse, spectacles, concerts, enfin partout où il y avait du bien à faire, et chaque fois la Providence a secondé nos efforts : toujours recettes fructueuses. « Recevez, etc. Paul GUILLAT, limonadier, rue d'Egypte, 5. »

Voici la réponse que nous remet à l'instant M. Nébel-Leydecker :

Lyon, ce 20 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans le journal le *Censeur* d'hier, mardi 26 septembre, une lettre de M. Paul Guillaud, où il se plaint que ce même journal est sévère à son égard, tandis qu'il n'est que juste.

Ce grand artiste, si modeste dans sa lettre, déclare que j'ai été jugé incapable à la majorité. Je désirerais savoir à la majorité de qui, de quel conseil d'administration ; c'est sans doute au tribunal d'un M. Provence, qui m'écrivit une lettre où il déclare que mon physique (sisque) n'est pas en rapport avec le personnage.

M. l'amateur vient déclarer qu'il a joué pour les pauvres ouvriers sans travail : s'il me fallait remonter à toutes les représentations que j'ai données gratuites, il me faudrait deux colonnes d'un journal. C'est la position d'un artiste de jouer pour les pauvres, et chaque fois que j'en ai été prié, je n'ai jamais refusé.

Je crois que dans la position que M. Paul Guillaud m'a placée, M. Bigé, le nouveau directeur, ne peut me refuser de donner au moins une ou deux représentations, et alors le public jugera le sublime amateur avec le modeste artiste. Recevez, etc. NÉBEL, place des Carmes, 2.

Le rire est devenu assez rare en France pour qu'on saisisse avec empressement l'occasion de se déridier à peu de frais ; c'est à ce titre que se recommande un des plus amusants et des plus spirituels journaux de la capitale, LA SILHOUETTE, dont cinq ans d'existence ont affermi et légitimé l'existence. Rédigée par l'élite des gens d'esprit de la presse parisienne, LA SILHOUETTE joint, à un texte empreint de la satire la plus mordante et du plus piquant à propos, des caricatures pétillantes de gaieté, d'humeur et de malice, et qui justifient pleinement son dernier titre d'*Illustration pour rire*. Ce journal publie une livraison égale à deux numéros du *Charivari* tous les dimanches, et six cents vignettes par an, pour le prix fabuleux de 6 fr. (2 fr. en sus pour la province).

GUÉRISON DES MALADIES DES YEUX,

PAR LA MÉTHODE DE PERSON, OCCULISTE DE PARIS,

Actuellement place des Terreaux, n° 1.

Louis Costa, des Broteaux, guéri d'une amaurose ; Jean Bavaud, de la Croix-Rousse, guéri d'une cataracte ; Félix Bourdon, de Givors, guéri du strabisme des deux yeux. La guérison de ces maladies ayant été entreprise infructueusement par d'autres oculistes.

Il vient d'être créé un Salon de lecture de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habités vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

Bourse de Lyon du 26 septembre 1848.

Nord, 375 liq. du 30 sept. — Lyon, 360 comp. — Loire, 302 50 comp. ; 300 liq. du 30 sept. — Banque de Lyon, 1,605. — 5 oje, 68 40.

CONDITION DES SOIES. — Mardi 26 sept. 1848. — Nombre de baillots entrés à la Condition, 48. — Ouvrées, 28. — Grèges, 20. — Dernier numéro, 1714.

Le Directeur-Gérant, JACCOTTET.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBET, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — Pochon, papetier, rue Grenette. — Guymon, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Broches, à la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Broteaux — DUPERRÉ, libraire, rue de la République, 9.

EN VENTE

Chez GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, et chez tous les libraires.

LYRES

NATIONALES,

Par P.-M. TARGE.

A CÉDER DE SUITE UN JOLI PETIT MAGASIN de lingerie, bien achalandé. S'adresser au bureau de tabac, place Béranger, aux Broteaux.

A LA LIBRAIRIE DE CHAMBET AÎNÉ,

Quai des Célestins, 50.

BIOGRAPHIE

DES

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE avec un tableau

Des Députations par département, Un beau volume in-48, prix 2 fr. et avec portraits, 3 f.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RENAUD, aux halles de la Grenette.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES,

Extraites du Traité de Thérapeutique du Dr LUPPI,

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

AVIS.

On DEMANDE un jeune homme sachant écrire et calculer, pour garçon de magasin. Inutile de se présenter si on ne peut donner de bons renseignements.

S'adresser au bureau central d'abonnement, 7, rue St Dominique.

POLIAFFILOIR

Par brevet d'invention, sans garantie du gouvernement.



Nouvel instrument pour l'affilage des rasoirs. Cet appareil est à quatre surfaces, composé d'une pierre artificielle et d'un Polier-chiefier métallique, d'un effet étonnant pour repasser soi-même ses rasoirs. On peut en venir faire l'épreuve avec les rasoirs les plus émoussés ; il suffit de quelques secondes au moins habile pour en obtenir un tranchant parfait, et pour de plus confiance, on ne paiera l'instrument qu'après être convaincu de la vérité.

Prix fixe : 3 et 5 fr.

S'adresser, rue des Célestins, 6, au deuxième, où l'on trouvera chez l'inventeur de très-beaux et très-bons rasoirs, à 1 fr. 75 c. et au-dessus, tout à l'épreuve.

SOCIÉTÉ Granvillaise.

HUITRES

DÉPOT Central.

Quai du Peuple, n° 25, LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.

Expéditions en province.

(Affranchir.)